Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_168-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-168

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 décembre à 9h00, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 17 décembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, M. Thierry LE CORRE, Mme Monique CAPITAINE, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Patrick HEMON, M. Quentin LE GAILLARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, M. Claude GUILLOU, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Hélène DERRIEN, M. Etienne LANG, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. François BESOMBES donne pouvoir à Mme Marie-Christine LE NOUENE,
Mme Elisabeth JANVIER donne pouvoir à Mme Hélène DERRIEN,
M. Eric MALLEJACQ donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Fanch LE DOZE donne pouvoir à M. Thomas LE BON
Mme Annie MOULLEC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE
Mme Annick MARTIN donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU

Absentes :

Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Elena PATY, Mme Valérie GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Antony LE BRAS

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 23 présents, 30 votants.

Publication par voie d'affichage du 30 décembre 2025 au 2 mars 2026

DISPOSITIF « TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF »
OGEC NOTRE-DAME DU SACRE-COEUR
ENGAGEMENT DE LA VILLE

M. Alain ECHIVARD, Conseiller municipal délégué expose :

OBJET :

Sollicitation de la Ville pour accompagner le projet TNE (Territoire Numérique Educatif) de l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur.

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Expérimenté depuis l'année scolaire 2022-2023 dans 7 territoires préfigurateurs du Finistère, le dispositif des « Territoires Numériques Educatifs » se décline désormais sur l'ensemble du département ainsi que dans 11 autres en France.

Porté par le Ministère de l'Education nationale, les Régions académiques et la banque des territoires, ce projet concerne les écoles, collèges et lycées publics comme privés, les enseignants et les familles.

Ce dispositif permet de favoriser la réussite éducative des élèves à travers 4 volets :

- l'équipement informatique des élèves et des établissements scolaires,
- la mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et leurs élèves,
- la formation des enseignants des 1er et 2nd degrés,
- l'accompagnement des parents et des familles.

Les projets sont conjointement construits et portés par les établissements scolaires et les collectivités ou les organismes de gestion des établissements privés.

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_168-DE

Le Département du Finistère porteur de l'enveloppe financière dédiée, bénéficie d'un financement de plus de 9 M€ sur 3 ans, somme répartie en fonction du nombre d'élèves inscrits dans chaque réseau (public et privé).
Le financement peut atteindre 70 % pour l'équipement et 50% pour les ressources. Le reste est pris en charge par les collectivités en fonction de leur compétence (Ecoles publiques - Communes). En ce qui concerne les écoles privées, la collectivité peut prendre en charge le reste à charge de 30 ou 50 % mais, quelle que soit sa décision, la Ville se doit de co-porter la demande avec l'école privée demandeuse afin de lui reverser les sommes engagées.
L'école Notre-Dame du Sacré-Cœur dépose un deuxième dossier TNE pour cette 4ème campagne du deuxième semestre 2025 et sollicite la Ville pour un financement du solde à hauteur de 30 % du total s'élevant à 9 659,00 € TTC, soit un montant à la charge de la Ville de 2 898,00 € TTC.
Sur ce projet intitulé « Tous ambassadeurs : quand le cycle 2 présente l'école aux correspondants grecs des élèves de CM » l'école Notre-Dame du Sacré-Coeur sollicite la Ville pour un financement total de 2 898,00 € TTC correspondant aux 30 % non financés par le dispositif.

ANNEXES :

-Budget TNE du projet de l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur,
-Dossier Appel à Manifestation d'Intérêt TNE de l'école privée.
-Règlement financier signé par la cheffe d'établissement,

Vu l'avis favorable de la commission Services à la population du 4 novembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **30 voix POUR**

- Valide l'accompagnement administratif de la demande de l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur sans participation financière de la Ville, le solde de 2 898,00 € restant à la charge de l'OGEC ;
- Valide l'engagement de la Ville dans le dispositif pour l'école et de reverser la somme une fois perçue ;
- Autorise le Conseil départemental du Finistère à verser à la Ville la subvention correspondante afin qu'elle puisse procéder à la restitution de celle-ci au profit de l'OGEC de l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur.

A Concarneau, le 30 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 30/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU